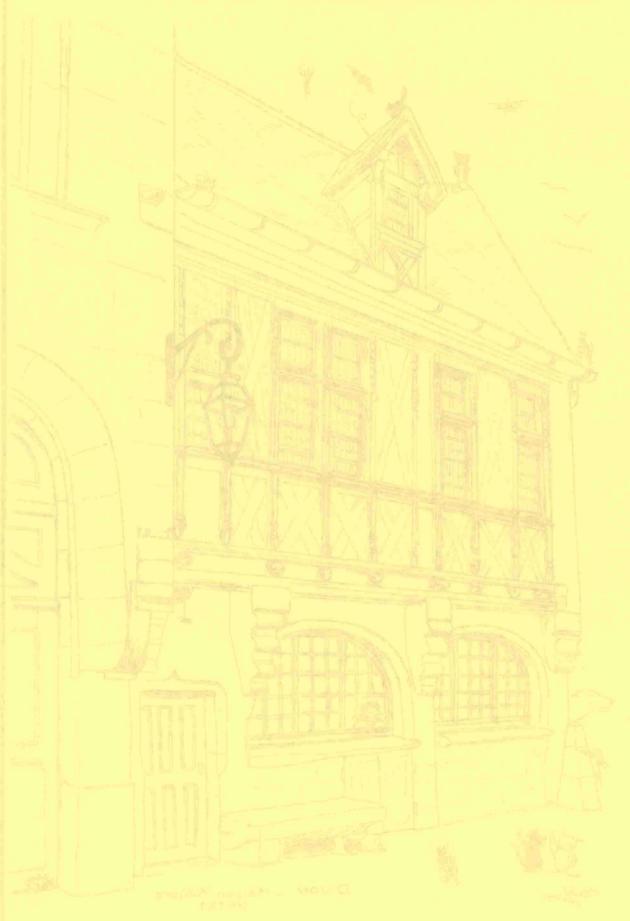
ERGERSHEIM INFO



JUILLET / AOUT 2015

Nº 337

ERGERSHEIM INFO



JUILLET / AOUT 2015

Nº 337

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie Tél. : 03.88.38.10.43

Email: mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet: www.mairie-ergersheim.fr

Heures d'ouverture au public :

MARDI

8 H 30 à 12 H 00

JEUDI VENDRET 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI

8 H 30 à 12 H 00



Une permanence du Maire et des Adjoints est assurée le jeudi soir de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker: 03 88 38 49 38 Pharmacie: 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

| Service | Numéro à composer | Dans quel cas ? | |
|--|-------------------|---|--|
| Numéro d'appel d'urgence européen | 112 | Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne. | |
| Le Service d'aide médical urgente (SAMU) | 15 | Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins. | |
| Police Secours | 17 | Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police. | |
| Sapeurs-pompiers | 18 | Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide. | |
| Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes | 114 | Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS | |

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

ADOPTION DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PREAU DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de mettre en place un préau dans la cour de l'école maternelle afin de permettre aux enfants de s'abriter en cas d'intempéries.

Le Maire indique que le préau offrira une surface de couverture de 68 m² et qu'il sera accolé au bâtiment existant sur la partie sanitaire, à droite de l'entrée de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe de la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle pour une enveloppe globale prévisionnelle de 18 500 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au chapitre 21.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (2015) POUR LA MISE EN PLACE D'UN PREAU DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle, projet approuvé par délibération séparée du 22 avril 215, est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2015, dans la catégorie I, constructions scolaires et périscolaires, pour un montant de 30 à 40 % du prix HT de ces travaux d'un montant global prévisionnel de 18 500 € HT.

M. le Maire explique que le préau sera implanté contre le bâtiment existant et qu'il permettra aux enfants de s'abriter en cas d'intempéries.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de financer le coût de la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle sur les fonds propres de la Commune pour un montant global prévisionnel de 18 500 € HT ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention à hauteur de 30 à 40 % du montant HT de ces travaux au titre de la DETR de l'exercice 2015 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention et aux travaux ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif de l'exercice 2015.

Séance du 21 mai 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015.

ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR – APPROBATION DES STATUTS, DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET, DESIGNATION DES ELECTEURS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune d'ERGERSHEIM a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un

Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants :
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 La tenue des diverses listes électorales, 6 L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
- . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. Maxime BRAND en qualité d'électeur titulaire et M. Éric BOEHLER en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. Maxime BRAND et M. Éric BOEHLER sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que:

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Président de la communauté de communes de MOLSHEIM-MUTZIG

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, suite à un sinistre subi par la commune, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser un chèque émis par la compagnie d'assurance.

Ce sinistre concerne un dégât causé à un panneau "STOP" suite à un accident de la circulation rue des Tuileries à Ergersheim, le 6 janvier 2015. Un chèque bancaire de 395,40€ a été émis par la compagnie d'assurance PACIFICA.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal l'encaissement de ce chèque bancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement de cette somme à l'article 758 du budget primitif 2015 de la commune.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

VU la délibération du 23 février 2015 dans laquelle le conseil municipal décide de procéder à des travaux de rénovation au sein de l'Eglise Saint-Nicolas pour une enveloppe prévisionnelle d'un montant globale de 210 000 € HT ;

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas affiché en Mairie du 11 au 20 mai 2015.

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a réceptionné deux offres de prix pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas ;

- offre de M. Guillaume EQUILBEY, architecte, au taux de 9.5% du montant HT des travaux ;
- offre de M. Jérôme VETTER, architecte, aux taux de 8.5% du montant HT des travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre de prix la mieux-disante émise par M. Jérôme VETTER, au taux de 8.5% du montant HT des travaux ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune d'ERGERSHEIM et la Société d'Architecture Jérôme VETTER & Associés, domiciliée 3 rue du Tribunal à 67000 STRASBOURG ;
- dit que les crédits nécessaire sont inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « Autres bâtiments publics ».

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et notamment l'article 2 ;

VU le décret n° 2013-707 du 7 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

VU les réunions du comité de pilotage du PEDT en date du 14 avril et du 12 mai 2015.

Mme Marianne WEHR, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que les écoles publiques d'Ergersheim sont passées à la semaine de 4 jours et demi depuis la rentrée scolaire 2014 / 2015.

Dans le cadre de cette réforme éducative, le PEDT a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Les objectifs du PEDT sont de :

- garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire,
- mobiliser toutes les ressources de la commune,
- préparer les enfants à bien vivre ensemble par l'approbation progressive des règles de vie collective,
- faire bénéficier aux enfants d'activités ludiques, culturelles ou sportives en toute convivialité.

Le PEDT sera mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2015 / 2016 jusqu'en juillet 2018, soit pour les trois années scolaires à venir.

Outre la collectivité, les signataires du PEDT sont Le Préfet du Bas-Rhin, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ainsi que le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Projet Educatif Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes du Projet Educatif Territorial,
- autorise M. le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférant.

Séance du 18 juin 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

- VU la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité :
- VU la loi dite « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs règlementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- VU le code de l'énergie, et notamment son article L. 337-9 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code des marchés publics, notamment son article 8 ;
- **CONSIDERANT** dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité dans le cadre défini par le Code des Marchés Publics ;
- CONSIDERANT que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;
- **ESTIMANT** judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;
- CONSIDERANT que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs :
- CONSIDERANT que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;
- CONSIDERANT que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;
- **ESTIMANT** opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;
- **VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

1° décide

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
 - les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.
 - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
 - le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs.

- les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
- le SIVU du Collège de MUTZIG,
- le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,

2° entérine

> la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, dans les forme et rédaction proposés,

3° donne mandat

à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,

4° accepte

que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

5° donne mandat

> au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres à intervenir dont la Commune sera partie prenante,

6° s'engage

→ à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,

7° autorise

Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ERGERSHEIM rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ERGERSHEIM estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ERGERSHEIM soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ALIMENTATION ET LA DISTRIBUTION DE GAZ

Dans le cadre du développement de la commune, il serait souhaitable d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux administrés et donc de projeter la réalisation d'une distribution publique de gaz.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de déterminer le mode de gestion de ses services publics.

La réflexion menée à ce sujet a conduit à exclure la possibilité de la conception et la construction de l'ouvrage réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune avec une exploitation en régie directe, la commune ne disposant ni de l'assise financière, ni des compétences techniques nécessaires. La commune envisage donc de réaliser une délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession. Dans cette hypothèse, la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages seront assurées et financées par le concessionnaire.

Considérant le courrier du 12 juin 2015 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, consulté au titre du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable et n'émet donc pas d'objection à ce projet ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation d'une distribution publique de gaz naturel selon le principe de la concession de travaux et de service public d'une durée d'environ 40 ans,
- autoriser le Maire à engager la procédure de consultation,
- accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

Composition de la commission "délégation de service public"

La commission est composée du Maire ou de son représentant et de trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ce sont les membres à voix délibérative.

Le Conseil Municipal décide par 15 voix "Pour" de constituer la commission "délégation de service public".

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont les membres à voix consultative. Ils doivent impérativement être convoqués lors des réunions de la commission.

Mode de désignation des membres de la commission

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le vote est secret.

Délibération de constitution de la commission "délégation de service public"

VU le code général des collectivités territoriales

La délibération relative à la délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession a été adoptée.

Le Conseil municipal,

- propose de procéder à la constitution de la commission de délégation de service public, étant également précisé que ladite commission ne pourra se réunir qu'après acceptation de la présente délibération et de la délibération relative au principe de délégation de service public de distribution de gaz par contrôle de légalité;
- délibère :

Article 1 : création de la commission

Est approuvée, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la composition ci-dessous de la commission d'ouverture des plis chargée de dresser la liste des candidats admis, d' analyser les offres et de rédiger un rapport relatif aux propositions émises par les entreprises.

Article 2 : présidence

La commission susvisée est présidée par Monsieur Maxime BRAND, Maire de la commune d'ERGERSHEIM.

Article 3 : composition – membres à voix délibératives

La commission comprend :

Titulaires:

- M. Éric BOEHLER, 15 voix "Pour",
- M. Denis TOURNEMAINE, 15 voix "Pour",
- M. Christophe SCHIR, 15 voix "Pour".

Suppléants:

- M. Rémi BOEHLER, 15 voix "Pour",
- M. Alexis GRAFF, 15 voix "Pour",
- Mme Nathalie EBENER, 15 voix "Pour".

Article 4: membres à voix consultative

Le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que l'agent comptable, assistent, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES CLSH DU PERISCOLAIRE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES (lots 0 à9)

- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2015 dans laquelle le Conseil décide de procéder aux travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire pour une enveloppe globale prévisionnelle d'un montant de 200 000 € HT ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2014 créant la commission d'appel d'offres ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014 accordant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 30 000 € HT, ainsi que pour prendre toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU l'article 28 du Code des Marchés Publics fixant les conditions de passation des marchés à procédure adaptée ;
- l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de travaux de rénovation et de mise aux normes CLSH du périscolaire, en procédure adaptée, mise en ligne sur le site internet www.e-marchespublics.com le 04 mai 2015 permettant le téléchargement gratuit des dossiers de consultation des entreprises et la réception des offres par voie électronique, comportant les lots 0 à 9 désignés comme suit :

| - LOT0 | DEMOLITION - DESAMIANTAGE |
|--------|---------------------------|
| - LOT1 | GROS-ŒUVRE |
| - LOT2 | ELECTRICITE |
| - LOT3 | SANITAIRE – CHAUFFAGE |
| - LOT4 | PLATRE - FAUX PLAFONDS |
| - LOT5 | MENUISERIE EXTERIEURE |
| - LOT6 | MENUISERIE INTERIEURE |
| - LOT7 | SOL SOUPLE |
| - LOT8 | CARRELAGE |
| - LOT9 | PEINTURE INTERIEURE |

CONSIDERANT que vingt-quatre offres ont été reçues dans les délais, avant le 04 juin 2015 à 12 H 00, en Mairie d'Ergersheim ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, réunie successivement le 04 juin 2015 et le18 juin 2015, a retenu et attribué les offres suivantes conformément au rapport d'analyse des offres établi par M. Frédéric TRUNTZER « COLLECTIVITES SERVICES », maître d'œuvre :

- le lot n°0 à l'entreprise BARUCH ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 24 240.00 €,
- le lot n°1 à l'entreprise BTP LA FONTAINE pour un montant HT de 15 872.88 €.
- le lot n°2 à l'entreprise ELECTRICITE ILLER pour un montant HT de 21 219.65 €.
- le lot n°3 à l'entreprise HIEGEL ET FILS SAS pour un montant HT de 8 715.30 €,
- le lot n°4 à l'entreprise TECHNIPLAC SARL pour un montant HT de 15 967.22 €,
- le lot n°5 à l'entreprise ACTEA pour un montant HT de 21 133.15 €.
- le lot n°6 à l'entreprise MENUISERIE ARTISANALE DE KLEIN pour un montant HT de 14 551.00
- le lot n°7 à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST pour un montant HT de 9 384.79 €,

- le lot n°8 à l'entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant HT de 3 487.75 €,
- le lot n°9 à l'entreprise GREEN pour un montant HT de 9 997.51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Décide d'autoriser le Maire à signer les marchés allotis n° 0 à 9 à intervenir entre la Commune et les entreprises suivantes pour un montant total de 144 569.25 € HT :

| Désignation des entreprises attributaires | lot n° attribué | Montant HT du lot attribué |
|---|-----------------|----------------------------|
| BARUCH ENVIRONNEMENT Parc d'activités du Rosenmeer CS30024-ROSHEIM 67129 MOLSHEIM cedex | 0 | 24 240.00 € |
| BTP LA FONTAINE 20 rue du Maréchal Foch 67190 MUTZIG | 1 | 15 872.88 € |
| ELECTRICITE ILLER 6 rue Gaston Romazzotti 67120 MOLSHEIM | 2 | 21 219.65 € |
| HIEGEL ET FILS SAS 4 rue Robert Minder 67310 Wasselonne | 3 | 8 715.30 € |
| TECHNIPLAC 12 rue de l'Epeautre 67370 SCHNERSHEIM | 4 | 15 967.22 € |
| ACTEA PA les Coteaux de la Mossig 67310 WASSELONNE | 5 | 21 133.15 € |
| MENUISERIE ARTISANALE DE KLEIN 9 rue Principale 67370 KLEINFRANKENHEIM | 6 | 14 551.00 € |
| COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST 12 rue Frédéric Chopin 67412 GEISPOLSHEIM-GARE | 7 | 9 384.79 € |
| LES PEINTURES REUNIES 3 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM | 8 | 3 487.75 € |
| GREEN 34 Bld Victor Hugo 67200 STRASBOURG | 9 | 9 997.51 € |

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2015 au compte 21318.

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 3^{ème} PERIODE 2015

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :

Les vendredis 10 juillet et 14 août 2015



LE RAMONEUR PASSERA FIN JUILLET

Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au 03.88.35.65.44 ou contact@herisson67.fr

PROCHAINE COLLECTE DE SANG Organisée par l'EFS (Etablissement français du sang

A WOLXHEIM Le mercredi 15 juillet 2015 de 17h30 à 20h à la salle des fêtes

Une collation est offerte à tous les donneurs.



350

- 30°

25°



ARRETE TEMPORAIRE portant réglementation de la circulation Les 9 et 10 juillet 2015

La circulation au niveau du carrefour giratoire formé par la RD30 et la RD118 sera interdite de 20h00 à 06h00. Une déviation sera mise en place.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Un plan de prévention et de soutien aux personnes fragilisées a été mis en œuvre pour prévenir les conséquences de phénomènes exceptionnels naturels et autres, et notamment la canicule, car nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel épisode de forte chaleur.

Les personnes concernées par ce plan pouvant être recensées sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Ce recensement a pour but de permettre de vous informer sur les protections à l'égard de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, etc...) et éventuellement de vous porter assistance en étroite collaboration avec les associations caritatives et de maintien à domicile.

Si vous souhaitez vous inscrire pour la première fois sur ce fichier, vous pouvez demander un formulaire auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Ergersheim (contact : mairie.ergersheim@numericable.fr ou 03.88.38.10.43).

Tous les renseignements communiqués demeureront strictement confidentiels et ne seront utilisés que pour organiser les mesures d'interventions en cas de risques exceptionnels climatiques ou autres.

CELEBRATION DE LA FETE NATIONALE

FETE POPULAIRE

PLACE DE LA MAIRIE

LUNDI 13 JUILLET 2015 A PARTIR DE 19 H 30

Buvette, tartes flambées, tombola, entrée gratuite L'ensemble de la population est invitée à participer à la soirée festive organisée par l'Association Culturelle, Sportive et Sociale d'Ergersheim.

Par votre présence, vous soutenez les efforts consentis par les nombreux bénévoles qui assurent l'animation de notre village, durant toute l'année.

Les bénéfices de la soirée sont destinés à l'ACSS d'Ergersheim qui regroupe toutes les associations d'Ergersheim.

Le programme sera le suivant :

| 10 | 30 | Tartes flambées | |
|------|-------|-----------------|--|
| 1 37 | - 241 | Tanes namoces | |

22 H 30 Distribution des lampions

Distribution des torches (uniquement aux enfants de + de 14 ans sous la

responsabilité des parents)

23 H 00 Cérémonie devant le monument aux morts

Allocution de Monsieur le Maire Dépôt de la gerbe Sonnerie aux morts Chant de la Chorale Sainte Cécile

Distribution aux enfants du « 14 juillet weckele » (petit-pain du 14 juillet)

23 H 30 Feu d'artifice

24 H 00 Tirage de la tombola

Merci pour votre soutien et bonne soirée!



ETAT CIVIL 1ER SEMESTRE 2015

NAISSANCES

18 janvier 2015

Clara, Aurélie, Soline KRATZ

fille d'Arnaud KRATZ et d'Aurélie SCHAEFER domiciliés 1A rue Neumatt à ERGERSHEIM

13 mars 2015

Ruben, José DELBIANCO LOPEZ

fils de José LOPEZ et de Melinda DELBIANCO domiciliés 81 rue Etroite à ERGERSHEIM

9 avril 2015

Lya DEVAUX

fille d'Aurélien DEVAUX et de Sarah LUX domiciliés 91 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM

13 avril 2015

Léa, Joanna HAMM

fils de Thomas HAMM et de Laura RESCH domiciliés 19 rue Neumatt à ERGERSHEIM

30 avril 2015

Léo, Pierre, Laurent GOMEZ

fils de Christophe GOMEZ et de Céline CHIPON domiciliés 9C rue Neumatt à ERGERSHEIM

20 mai 2015

Lucien, Louis, Jean LAURENT

fils de Geoffroy LAURENT et de Sophie METIVIER domiciliés 121 rue du Puits à ERGERSHEIM

19 juin 2015

Souleyman EL OUATI

fille de Mohamedi EL OUATI et de Doha EL KADDOURI domiciliés 39 rue Principale à ERGERSHEIM

Sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bienvenue à tous ces enfants

MARIAGES

30 mai 2015

Emeline Jacqueline Bernadette GUYON et Christophe Olivier DELORME domiciliés 4 rue des Roseaux à ERGERSHEIM

27 juin 2015

Gwenaelle DUCHEMIN et Stéphanie EBEL domiciliés 28 rue Neumatt à ERGERSHEIM

Sincères félicitations et nos plus chaleureux vœux de bonheur

DECES

9 janvier 2015

Emma, Marie NOWAK domiciliée 1A rue de l'Ecole à ERGERSHEIM

5 février 2015

Charles Joseph RIEHL domicilié 1 rue Principale à ERGERSHEIM

11 février 2015

Michel, Claude REMOUS domicilié 10 rue Kleinfeld à ERGERSHEIM

Nous nous associons à la douleur des familles et leur présentons nos très sincères condoléances

BIBLIOTHEQUE

Voilà l'été, profitez-en pour vous détendre et venir découvrir votre bibliothèque.

OUVERTURE TOUS LES SAMEDIS DE 15 H à 17 H

Nous avons sélectionné pour vous de nombreux ouvrages, vous trouverez des lectures à votre goût, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos bibliothécaires.

ROMANS

Helen FIELDING Bridget Jones – Folle de lui

Est-ce mal de tricher sur son âge ? Que faire quand votre toy boy fête

ses 30 ans et votre amie ses 60 ans ?

Michel RAGON Un si bel espoir

Paris sous le second empire, Roman avec en toile de fond gibus et

crinoline.

Curt LEVIANT L'énigme du fils de Kafka

Le narrateur, cinéaste, part à Prague pour réaliser un film sur les

Juifs.

Il rencontre différents personnages, dont les existences vont se

croiser.

Françoise BOURDIN Serment d'automne

Drame contemporain et intemporel

David FOENKINOS La délicatesse

par l'auteur de "Charlotte"

Jeanne BENAMEUR Laver les ombres

Jusqu'où une mère peut-elle dire? Jusqu'où une fille peut-elle entendre?

Didier DECOIN Madame Seyerling

Un auteur arrête d'écrire dans le plus grand secret, jusqu'au jour où il

rencontre Mme Seyerling. Quel est le secret de sa vie ?

Agnès LEDIG Pars avec lui

Des personnages un peu fragiles, un univers tendre et attachant.

S.A. HORNBY L'amandière

Lorsque Maria Rosalia meurt, tout le village est d'accord : "l'amandière" avait un sale caractère, mais quels secrets cachait-

elle?

KATHRYN STOCKETT LA COULEUR DES SENTIMENTS

Un best-seller à lire impérativement, un pur bonheur de lecture. Une jeune bourgeoise blanche et deux bonnes noires, en 1962. Personne ne croirait à leur amitié, elles vont unir leurs destins et

écrire une histoire bouleversante.

ROMANS POLICIER - MYSTERE

Harlan COBEN Faute de preuves

Wendy présente un show télé et traque les prédateurs sexuels.

Six ans déjà

Une vie construite sur des mensonges.



Harlan COBEN Ne t'éloigne pas

Brillant thriller placé sous le signe des femmes.

Alex KAVA Les âmes piégées

Le père Everett, fondateur d'une secte, laisse dans son sillage des

morts suspectes. Qui est-il vraiment?

Michel BUSSI Un avion sans elle

23.12.1980, un crash d'avion dans le Jura. Un bébé de 3 mois survit, deux familles se le disputent. 18 ans après, connaitra-t-il la vérité ?

Linwood BARCLAY Cette nuit là

Vous vous réveillez un matin, la maison est vide, votre famille a disparu, aucun indice. 25 ans plus tard Cynthia voit ressurgir le

passé...

Steve BERRY Le secret des rois

Quel est le secret des Tudor? On a retrouvé un manuscrit crypté,

que cache-t-il?

Alyson Noël Eternels tomes 1 à 6

Ever Boom perd toute sa famille et elle reçoit un don terrible : elle lit dans les pensées et connaît la vie des gens en les touchant. Elle

rencontre Damen, mais ne peut pas lire dans ses pensées.

Qui est-il?

Suite attendue

E L JAMES Cinquante nuances de grey plus claires

Cinquante nuances de grey plus sombres

TEMOIGNAGES

Abdelghani MERAH Mon frère, ce terroriste

Un homme dénonce l'islamisme, l'intégrisme et le terrorisme

ENFANTS

Comme tous les mois, nos jeunes lecteurs trouveront de nouveaux albums, en particulier les aventures de Trotro, le petit âne.

Bonne vacances à tous et à bientôt ! L'équipe des bénévoles

HORAIRES D'OUVERTURE

En juillet / août : Samedi : 15 h – 17 h

CLUB DE PETANQUE

Tous les lundis

de 14h00 à 17h00

Tous les mercredis

de 19h00 à 22h30

sur le parking de la salle polyvalente

Renseignements et inscriptions : M. Jean-Michel WEHR au 03.88.38.64.30

ECHOS DU 3ème AGE

Pendant les mois de juillet et août il n'y aura pas de rencontres-jeux, profitez pleinement de ce temps de vacances pour vous ressourcer.

Nous vous donnons à nouveau rendez-vous pour le mois de septembre.

ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUILLET

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- * Mme Antoinette FRICKER, née le 06.07.1929,
- # Mme Suzanne MEYER, née le 10.07.1948,
- Mme Annie CHRISTMANN, née le 16.07.1925
- Mme Madeleine KIEFFER, née le 17.07.1928,
- Mme Marguerite KUNTZ, née le 17.07.1930,
- Mme Marie Berthe FLECKSTEINER, née le 17.07.1935



ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AOUT

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- Mme Eliane GILET, née le 01.08.1923,
- Mme Mariette MEYER, née le 02.08.1931,
- Mme Suzanne TROESCH, née le 12.08.1937,
- M. Bernard SCHEYDER, né le 27.08.1924,
- Mme Colette HACHEMI, née le 31.08.1924,

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à nos membres !

Le Comité



Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs

- 28 août 2015 à 18h00 : cours de taille chez M. Abler Alfred rue Verte à Ernolsheim
- * 12 et 13 septembre 2015 : exposition fruitière et florale à Ernolsheim
- 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim

Inscription:

M. BENTZ Claude - Tél.: 03 88 96 08 70

Mme WEHR Marianne - Tél.: 03 88 38 64 30 / mail: wehrm.ergersheim@numericable.fr

Tarifs:

12€: adhésion à l'association

22€ : adhésion à l'association + abonnement à la revue "Fruits et Abeilles"

Les cours de taille sont ouverts à tous !



Label Club Formateur 2009 – 2017Décerné par la Fédération Française des Echecs

Club d'Echecs de la Bruche Ergersheim – Molsheim

MUHR Jérémy 15 rue des Etangs 67120 DORLISHEIM

- Les responsables du club proposent aux amateurs du jeu d'échecs des matinées ludiques durant les congés scolaires. Nous nous retrouvons dans la salle de jeu du club tous les mercredis de 9h00 à 11h45 à partir du 8 juillet.
- Les jeunes qui le souhaitent peuvent s'entraîner à partir du mois d'Août en vue des éliminatoires des 10 ans et des 16 ans de début octobre.

DERNIERS RESULTATS

Challenge régional

- Tournoi des AS. 28 participants

LUGNIER Eléonore, diminuée, elle s'est battue vaillamment dans un tournoi mixte contre des joueurs souvent plus âgés et plus expérimentés. Elle réussit deux parties nulles sur 7.

- Challenge poussins/poussines. 32 participants

GARRE Erin, profite de son double entraînement et la confiance en soi. 1ère féminine et 6ème au classement général avec 5/7 pts. Elle est une des étoiles montante du club. ECK Bernard, fidèle à lui-même, il se classe 3ème avec 5/7 pts. LUGNIER Edgar, la force tranquille et appliqué, il termine 5ème avec 5/7pts.

- Challenge petits poussins. 31 participants

DELEVACQUE Maxime : 25^{ème} avec 2,5/7pts et HASAPIS Stellio : 27^{ème} avec 2,5/7 pts, participent à leurs 2^{ème} compétition officielle. Maîtriser l'envie de jouer renforce la concentration, l'avenir leur appartient.

Bonnes vacances à toutes et à tous !



Président: MUHR Jérémy – Tél.: 03 88 50 57 80 ou sur www.cebruche.fr ou info@cebruche.fr Rejoignez-nous sur Facebook (Club-Echecs Bruche)

Chers amis mélomanes.

L'orchestre d'Bloos Band a le plaisir de vous annoncer la présentation de son 1er CD, qui aura lieu le samedi 25 juillet à partir de 18h, au domaine "Vins André & Michel SCHEYDER" 54, rue principale - 67120 Ergersheim.

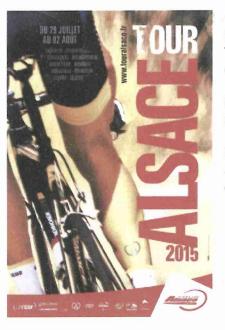
Les musiciens seraient particulièrement heureux de vous rencontrer, comme annoncé lors de notre concert en janvier, pour partager ce moment privilégié (ambiance conviviale, tartes flambées/pizzas).

Salutations Musicales



infos@bloosband.com

www.bloosband.com



Ergersheim figure sur le parcours officiel de la 12ème édition du Tour Alsace Cycliste, qui aura lieu du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août 2015.

Plus de 150 participants venant du monde entier traverseront Ergersheim.

La caravane publicitaire circulera une heure avant pour distribuer de nombreux cadeaux aux spectateurs venus encourager les cyclistes.

Les coureurs devraient passer à Ergersheim (RD45 et RD30)

le jeudi 30 juillet 2015 entre 13h30 et 14h00





Molsheim-Mutzia

19 place de l'Hôtel de Ville F-67120 Molsheim Tél. +33 (0)3 88 38 11 61 Fax +33 (0)3 88 49 80 40 infos@ot-molsheim-mutzig.com www.ot-molsheim-mutzig.com

Ligne directe: + 33 (0)3 88 38 57 26 vkamir@ot-molsheim-mutzig.com

Le groupe de travail "Loisirs été Fêtes" de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig, composé d'élus, de membres du Conseil d'Administration et de Véronique KAMIR de l'Office de Tourisme, travaille sur la mise en place d'animations permettant d'étoffer le Festival Bugatti en organisant

le samedi 12 septembre de 10h à 18h

des animations sur la thématique Bugatti dans le centre-ville de Molsheim.

Un appel à bénévole est lancé pour prêter main forte et proposer des jeux d'animations pour enfants sur une thématique "Bugatti".

Vous pouvez contacter Mme KAMIR par téléphone au 03 88 38 57 26 ou par mail: vkamir@ot-molsheim-mutzig.com (le programme de cette journée devant être publié pour la communication début juillet)

GYMNASTIQUE POUR SENIOR A ERGERSHEIM



POSTURE ET SANTE

Ce cours s'adresse en particulier aux personnes de 55 ans et plus désireuses de s'entretenir tant au niveau musculaire (élasticité), qu'au niveau coordination et équilibre.

L'objectif est de maintenir tonus et souplesse, et de garder de bonnes postures.

Tous les lundis (sauf vacances scolaires), de 10h30 à 11h30, bonne humeur et convivialité garantie!

INSCRIPTIONS :

Lundi 14 septembre 2015 de 10h30 à 11h30

dans la petite salle du centre sportif d'Ergersheim

INFORMATIONS:

Marie BOUSSAC 06-61-92-10-72

(diplômée de la faculté des sciences du sport de Strasbourg)

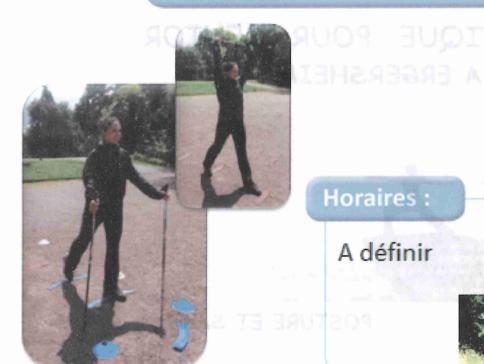
DEBUT DES COURS :

Lundi 21 septembre 2015 de 10h30 à 11h30

au centre sportif d'Ergersheim

Siel Bleu

MARCHE NORDIQUE



Horaires:

A définir

Lieu du cours :

Ergersheim



Contact:

Sébastien Niess 06.99.55.59.85 Ou la Mairie 03.88.38.10.43

I- Principes de la marche nordique

Contrairement à la marche simple qui sollicite principalement les jambes, la marche nordique permet de travailler à la fois les membres inférieurs et supérieurs du corps.

Ce travail complet est possible grâce à l'utilisation de 2 bâtons spécifiques à la marche nordique.

Le principe est simple: il s'agit d'aider à propulser son corps à l'aide des bâtons en accentuant le mouvement naturel de balancier des bras pendant la marche. Une partie de l'effort est repris par les membres supérieurs, permettant un soutien du corps, le faisant ainsi travailler harmonieusement.

II- Les bienfaits de la marche nordique

- L'entretien de la silhouette en faisant travailler les muscles en douceur : jambes, abdos, épaules, fessiers, bras...
- L'activation et le renforcement du système cardiovasculaire : acquérir une meilleure respiration et diminuer la fréquence cardiaque au repos.
- La régulation de la tension artérielle et du taux de cholestérol.
- ➤ Le rééquilibrage de la colonne vertébrale grâce aux bâtons qui, par les actions d'appuis et de poussées, permettent de décharger les articulations des vertèbres, des hanches, genoux et chevilles pendant l'activité.
- L'amélioration de l'endurance.
- ➤ La fortification des muscles et des os : le « planter » de bâtons apporte ce qu'il faut de vibrations pour les fortifier sans les agresser.
- > Le ressenti du corps dans sa globalité.
- Le plaisir en vivifiant à la fois corps et esprit.
- > Le renforcement de l'estime de soi grâce à ses progrès visibles.

Si la marche nordique est particulièrement indiquée pour la maladie de Parkinson, c'est parce ses bienfaits sur les symptômes dominants sont nombreux. Ses particularités en font une activité qui a toute sa place dans la rééducation aux côtés de la gymnastique adaptée en agissant notamment sur :

- > L'auto-grandissement", en aidant au redressement du dos.
- > La reconstitution du ballant du bras défaillant.
- > La puissance et la souplesse du corps.
- > La coordination des mouvements.
- L'amélioration de l'équilibre parfois précaire.
- ➤ La réduction des tensions dans les épaules, la nuque, le dos et le renforcement du haut du corps.

LES CONTRE-INDICATIONS :

Il existe bien entendu des contre-indications notamment en cas d'arthrose ou arthrite en phase inflammatoire, capsulite ou tendinites (épaules surtout).

III- Organisation du cycle

L'équipement :

Préférer des vêtements souples, adaptés aux conditions climatiques et qui permettent une bonne liberté de mouvement ainsi que des chaussures souples aux semelles antidérapantes. Les paires de bâton seront fournies par l'association dans un premier temps pour ceux qui n'en possèdent pas puis une commande groupée pourra être effectuée à Sport 2000 Illkirch chez qui nous bénéficions d'une réduction.

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

Hop'La Pizz vous propose

Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades tous les mardis à partir de 17h30

En livraison ou sur place Contact: 06.18.73.40.23

LE PETIT MARCHE AMBULANT

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent les mardis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 15h à 19h30

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant 44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34



LA CH'TITE FRITERIE vous propose

Sandwichs chauds et froids, hamburgers, frites, salades, menus enfants tous les lundis à partir de 18h00

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me le déposer dans la journée et le rechercher sous 48 heures.

Travail impeccable!

Je vous propose aussi mes services pour faire quelques heures de ménage si vous êtes de ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ:

Le nettoyage de vos vitres (maisons et appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et discrétion assurée.

N'hésitez pas, téléphonez moi au 06 81 39 48 81

Tarif: 12€ de l'heure (50% déductible des impôts) Accepte les chèques emploi service (CESU)

Contact: 06 44 25 44 22 - Mail: chateau@iqual-immo.fr

ÉTÉ 2015

170 m² Professions médicales

Normes ERP BUREAUX
Parkings réservés

1 MICRO-CRÈCHE pré-inscription sur www.les-cherubins.com



6 APPARTEMENTS 45m² à 90m²

Location & vente Ascenseur - Balcons Garages - Parkings Caves

Au cœur du Patrimoine d'Ergersheim

iOual

LE LUNDI DE 18H00 A 23H00

LE MARDI DE 8H30 A 12H30 ET DE 17H30 A 21H00

LE MERCREDI DE 11H30 A 12H30

LES MERCREDIS DES SEMAINES IMPAIRES DE 17H30 A 21H00 LE VENDREDI DE 15H00 A 19H30

(RESERVE AUX CAMIONS DE VENTE ALIMENTAIRE A EMPORTER)



MINI-BRUCHE 116, rue Principale ERGERSHEIM Tél. 03.88.38.34.81 Horaire d'ouverture du lundi au samedi de **5h30 à 12h30**

et de 15h à 19h

sauf mercredi et samedi après-midi.

ouvert le dimanche matin de 7h30 à 12h

Pain frais et viennoiserie, pâtisserie

La Mini-Bruche vous propose : Les produits de « La toque de Grand-Mère (produits carla)

- Mélange épices (curry, orientale, printanière, grillades, chinoise, steacks; salade, mélange 6 baies)
- Epices (muscade, piment de Cayenne, cannelle, ail semoule)
- Marinades (ail et fines herbes, curry, barbecue, échalotes, forestière, miel agrumes)
- Marinades sèches (gril provençale, gril poivre moutarde)
- Complémentaires (oignons frits, bouillon de légumes, jus de veau lié, sauce chasseur, sauce crustacés, pavot bleu, sésame décortiqué, sésame caramélisé).

le bon de commande est disponible au magasin

Toute l'équipe de la Mini-Bruche vous souhaite de passer d'agréables vacances d'été et vous informe qu'elle sera ouverte tout l'été.

Profitez des beaux jours pour déguster nos glaces « Maison »

Litre, ½ litre, bâtonnet, petit-pot, mini-vacherin et toujours nos vacherins glacés





Boulangerie Pâtisserie

*

61, Route de Wolxheim (ancienne mairie) 67120 ERGERSHEIM 03 88 22 72 72

Les horaires

Lundi-mardi-jeudi-vendredi: 5H30-13H ET 15H30-19H

Mercredi et samedi : 5H30 -13 H Dimanche : 8 H-12H



FLAMMS à domicile

A partir de 25 personnes

(10% de réduction pour les habitants du village)



Je me déplace à domicile Avec mon four

> Vos repas de famille, départ en retraite, fête entre amis à Obernai sur un terrain privatif

Je vous propose mes tartes



Tradition
Gratinée
Choucroute
Forestière
Munster

Chèvre miel roquette

Cuisson aux ceps de vigne uniquement



Et mes tartes sucrées

Pommes cannelle
Banane coco
Poire chocolat

N'hésitez pas à contacter

Jean-Louis au 06.19.15.11.96 Pour un devis personalisé

3 formules au choix

_ salées et sucrées 13€/ pers

salées à volonté.....12€/ pers

_ Tartes à l'unité traditionnelle Ou gratinée7,00€



contact67@ptfa.fr 03 88 21 46 21



pierres-territoires-alsace.com

Mlle Péroline TOURRES **pédicure-podologue**

vous informe de l'ouverture de son cabinet au

2 rue de la roselière – 67120 AVOLSHEIM (entrée côté piste cyclable, en face du restaurant de la gare)

A compter du 6 juillet 2015.

Soins et semelles orthopédiques au cabinet et à domicile (sur rendez-vous)

Téléphone: 06.58.07.15.74



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



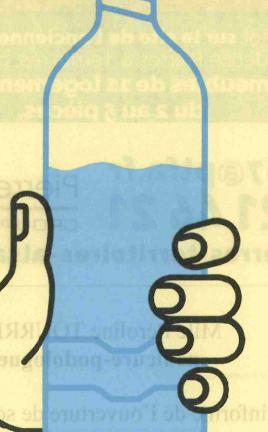
Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches





Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



El el en Éviter les efforts physiques ntrée côté piste cyclable, en face du restaurant de la gal

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.sante.gouv.fr/canicule . www.meteo.fr





RISQUES SOLAIRES À la mer, en montagne, à la campagne et même en ville, protégez-vous du soleil

4 GESTES SIMPLES



ÉVITEZ LES HEURES LES PLUS ENSOLEILLÉES entre 12h00 et 16h00 et recherchez l'ombre



PROTÉGEZ ENCORE PLUS VOS ENFANTS



COUVREZ-VOUS avec un chapeau, des lunettes et un t-shirt



APPLIQUEZ DE LA CRÈME SOLAIRE toutes les 2 heures et renouvelez-la après chaque baignade





3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les zones surveillées de baignade



Surveillez vos enfants en permanence



Tenez compte de votre forme physique

Retrouvez les Conseils pratiques sur : www.inpes.sante.fr/noyades





Eglise Catholique Diocèse de Strasbourg Communauté de Paroisses

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE Saint Léger de KOLBSHEIM Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN Saint Materne d'AVOLSHEIM Saint Maurice de SOULTZ les BAINS Saint Etienne de WOLXHEIM

Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ 03 88 96 00 69 Courriel: Compar.edithstein@yahoo.fr

| Mercredi, 1 ^{er} Juill | et 2015 | |
|---------------------------------|--------------|--|
| ERNOLSHEIM | 18h45 | Ecole de la Foi |
| Vendredi, 3 Juille | t 2015 | 1 ^{er} vendredi du mois : |
| OSTHOFFEN | 8h00 à 18h00 | Journée d'Adoration du Saint Sacrement A 18h, messe |
| Samedi, 4 Juillet | 2015 | |
| AVOLSHEIM | 9h30 | Chapelet et confessions |
| | 10h00 | Messe en l'honneur de la Vierge Marie |
| Samedi, 4 Juillet 2 | 2015 | Veille du 14 ^{ième} du Temps Ordinaire (B) |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe |
| Dimanche, 5 Juillet 2015 | | 14 ^{ième} du Temps Ordinaire (B) |
| | | Fête Patronale et Pèlerinage des paroisses |

Consécration de l'autel **ALTBRONN** 10h00 Messe

par Son Excellence Mgr Jean-Marie SPEICH; nonce apostolique

Pour le défunt SCHULLER Albert

Lecteur: UHLERICH Philipe

FRUHAUF Sarah **UHLERICH Alexis**

DANIERE Noé Servants:

DANIERE Emma BRAND Jean **LAVIGNE** Marie

ALTBRONN 15h00 Vêpres et Salut **ALTBRONN** 18h00 Messe

Comme de coutume, il vous sera proposé une petite buvette (apéritifs et bretzels, saucisses chaudes et gâteaux) après la messe.

Les gens qui le souhaitent pourront faire un pique-nique sur le site D'avance, merci pour votre présence et votre soutien

Le bénéfice de cette journée est destiné à la rénovation du Pèlerinage

| Samedi, 11 Juillet 2 | 2015 | Veille du 15 ^{ième} du Temps Ordinaire (B) | |
|---------------------------------|----------------|---|--|
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | |
| Dimanche, 12 Juille | et 2015 | 15 ^{ième} du Temps Ordinaire (B) | |
| KOLBSHEIM | 8h45 | Messe | |
| WOLXHEIM | 10h00 | Messe | |
| SOULTZ les BAINS | 10h00 | Messe | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | |
| | | | |
| Samedi, 18 Juillet 2 | 015 | Veille du 16 ^{ième} du Temps Ordinaire | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | |
| Dimanche, 19 Juille | t 2015 | 16 ^{ième} du Temps Ordinaire | |
| OSTHOFFEN | 10h00 | Messe de la fête Patronale | |
| DOMPETER | 10h00 | Messe | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | |
| | | | |
| Samedi, 25 Juillet 2 | 015 ansMen | Veille du 17 ^{lème} du Temps Ordinaire | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe and a rib alliev | |
| Dimanche, 26 Juille | t 2015 | 17 ^{ième} du Temps Ordinaire | |
| KOLBSHEIM | 8h45 | Messe | |
| WOLXHEIM | 10h00 | Messe | |
| Dimanche, 26 Juille | t 2015 | Fête de Ste Anne | |
| ALTBRONN | 17h00 | Chapelet | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | |
| | | | |
| Samedi, 1 ^{er} Aout 20 | 15 MAR HONELIN | | |
| ALTBRONN | 9h30 | Chapelet et confessions | |
| | 10h00 | Messe en l'honneur de la Vierge Marie | |
| | | | |
| Samedi, 1er Aout 20 | 15 | Veille du 18 ^{ième} du Temps Ordinaire | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | |
| | | | |

| Dimanche, 2 Aout 2 | 015 michiba | 18 ^{ième} du Temps Ordinaire 2103 moA 63 ibomp2 | | |
|---------------------|----------------|--|--|--|
| ERGERSHEIM | 10h00 | Messe Lecteur : EBENER Matthieu | | |
| ENGEROFIEIW | 101100 | Servants : Ceux qui sont disponibles | | |
| SOULTZ les BAINS | 10h00 | Messe | | |
| | | | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | |
| Samedi, 8 Aout 201 | 5 | Veille du 19 ^{ième} du Temps Ordinaire | | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | | |
| Dimanche, 9 Aout 2 | 015 | 19 ^{ième} du Temps Ordinaire | | |
| OSTHOFFEN | 10h00 | Messe | | |
| DOMPETER | 10h00 | Messe | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | |
| | | | | |
| Jeudi, 13 Aout 2015 | | Journée d'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement | | |
| AVOLSHEIM | 10h00 à 18h00 | 10h00 Messe puis adoration. Vêpres et Salut à 18h00 | | |
| Vendredi, 14 Aout 2 | 015 | Veille de la Fête de l'Assomption | | |
| ERNOLSHEIM | 20h00 | Messe et procession | | |
| Samedi, 15 Aout 20 | 15 | Fête de l'Assomption | | |
| ALTBRONN | 10h00 | Messe Lecteur : EBENER Luc | | |
| | | Servants: Ceux qui sont disponibles | | |
| WOLXHEIM St Léon | 10h00 | Messe | | |
| ALTBRONN | 17h00 | Vêpres et procession | | |
| Dimanche, 16 Aout | 2015 | 20 ^{lème} du Temps Ordinaire | | |
| KOLBSHEIM | 8h45 | Messe | | |
| WOLXHEIM | 10h00 | Messe | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | |
| | | | | |
| Samedi, 22 Aout 201 | DANIERE NOE 61 | Veille du 21 ^{ème} du Temps Ordinaire | | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | | |
| Dimanche, 23 Aout 2 | 2015 | 21 ^{ième} du Temps Ordinaire | | |
| ERGERSHEIM | 10h00 | Messe Pour le défunt ZIMMERMANN Bernard | | |
| | | Lecteur: KARCHER Materne | | |
| | | Servants: Ceux qui sont disponibles | | |
| SOULTZ les BAINS | 10h00 | Messe | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | |
| | | | | |

| Samedi, 29 Aout 20 | 15 | Veille du 22 ^{iè} | me du Temps Ordinaire | | |
|--------------------|------------|---------------------------------------|---|--|--|
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | | | |
| OSTHOFFEN | 18h30 | Messe | | | |
| Dimanche, 30 Aout | 2015 | 22 ^{ième} du Temps Ordinaire | | | |
| DOMPETER | 10h00 | Messe suivie | de la bénédiction des voitures | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | | |
| Samedi, 5 Septemb | re 2015 | | | | |
| ALTBRONN | 9h30 | Chapelet et co | onfessions | | |
| | 10h00 | • | nneur de la Vierge Marie | | |
| O II 5 Ot | 0045 | V-:11 | me du Tampa Ordinaira | | |
| Samedi, 5 Septemb | | | me du Temps Ordinaire | | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | | | |
| Dimanche, 6 Septer | mbre 2015 | 23 du Ten | 23 ^{ième} du Temps Ordinaire | | |
| KOLBSHEIM | 8h45 | Messe | | | |
| WOLXHEIM | 10h00 | Messe de la f | ête Patronale | | |
| SOULTZ les BAINS | 10h00 | Messe | | | |
| ALTBRONN | 18h00 | Messe | | | |
| Mardi,8 Septembre | 2015 | | tivité de la Vierge Marie | | |
| ALTBRONN | 10h00 | Messe | | | |
| Samedi, 12 Septem | bre 2015 | Veille du 24 ^{iè} | me du Temps Ordinaire | | |
| ERNOLSHEIM | 18h30 | Messe | | | |
| Dimanche, 13 Septe | embre 2015 | 24 ^{ième} du Temps Ordinaire | | | |
| OSTHOFFEN | 10h00 | Messe | | | |
| ERGERSHEIM | 10h00 | Messe | pour les défunts des familles HOEHN Michel et HUMANN Cécile | | |
| | | | Lecteur: HOLTZINGER Gérard | | |
| | | | FRUHAUF Sarah UHLERICH Alexis DANIERE Noé DANIERE Emma BRAND Jean LAVIGNE Marie | | |
| AVOLSHEIM | 10h00 | Messe de la fête Patronale | | | |

Infos ...Infos...Infos

Pour tout complément d'information ou précision merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.